



Campagne landaise, octobre 2021

la lettre

de votre sénateur

Mai - Juin
2022



EK.
Éric Kerrouche

SÉNATEUR
DES LANDES





Édito

Nous sommes à la moitié de 2022 et nous en sommes presque à regretter 2021 qui nous semblait pourtant si difficile. En quelques mois toutes nos certitudes ont vacillé. Notre pays, ébranlé comme d'autres par une pandémie mondiale historique, pansait à peine ses plaies sans être complètement remis d'une épreuve qui se prolonge. Puis, une autre catastrophe pointait : le 24 février, alors que la campagne présidentielle commençait juste à intéresser nos concitoyens, l'attaque brutale et unilatérale de la Russie en Ukraine faisait basculer notre continent dans la guerre.

La réaction de la France, de l'Europe, des pays de l'OTAN et des États-Unis a été à la hauteur de la sauvagerie qui s'est répandue chez nos voisins ukrainiens et dont nous recevons tous les jours les effroyables témoignages.

Cette guerre a déjà des conséquences bien tangibles dans notre pays. En effet, au-delà de la nécessaire solidarité avec les réfugiés qui s'est déployée dans notre département comme partout, le conflit amplifie les difficultés initiées par le COVID et en attise de nouvelles. Nos concitoyens sont touchés de plein fouet dans leur vie quotidienne par l'inflation et le risque de pénuries s'affirme dans de nombreux domaines, générant en retour de nouvelles augmentations.

Cette situation improbable n'a pas facilité le débat démocratique français qui aurait dû être celui de l'élection présidentielle. La campagne aura été marquée par des surenchères nauséabondes indignes de notre France. Et si le président de la République a été reconduit, il l'a été face à une candidate dont le programme aurait pu aboutir à un abandon du projet républicain.

La situation internationale comme nationale restent donc très troublées. Nationalement, les élections législatives indiqueront de manière définitive quelle sera l'orientation des cinq prochaines années : j'appelle de mes vœux l'élection d'une autre majorité qui permettra de recoudre les liens trop distendus entre nos concitoyens.

Plus fondamentalement, quel que soit le résultat du scrutin de juin, j'espère surtout que les territoires disposeront toujours de moyens suffisants. Dans une période aussi difficile, la vitalité de nos collectivités est indispensable pour mettre en œuvre de nouveaux projets qui contribueront à donner un nouveau visage durable et solidaire à notre Pays.

*Bien sincèrement
Éric Kerrouche*

Directeur de la publication : Éric Kerrouche
Conception et rédaction : en interne
Impression : DH COM (Saint-Vincent-de-Paul)
Crédits photos : équipe sénateur, Mathieu Delmestre, Sénat Léa Comelli / Freepik.com
N° mai-juin 2022 - Tirage : 1 600 exemplaires
Ce document a été réalisé avec des encres végétales, sur du papier recyclé, certifié écolabel européen par une imprimerie « Imprim'vert » certifiée PEFC.

MES FONCTIONS

Sénateur des Landes, membre du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain

Membre de la commission des lois

Vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Membre du groupe d'études Mer et littoral

Membre de la commission départementale de répartition des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Président de la commission nationale d'évaluation du recensement de la population

MON ACTIVITÉ EN CHIFFRES

Depuis le début de mon mandat

563

INTERVENTIONS EN SÉANCE

262

INTERVENTIONS EN COMMISSIONS

4338

AMENDEMENTS

65

PROPOSITIONS DE LOI

Loi 3DS : quelques mesures intéressantes, mais une ambition limitée

La loi dite 3DS a été promulguée en février 2022. Le groupe socialiste, que je représentais, a voté en faveur de ce texte en raison des avancées obtenues et de quelques correctifs utiles. Pour autant, les mesures disparates et techniques que comportent ses 270 articles ne signent pas un nouvel acte de décentralisation. Cette loi ne constitue pas un texte pleinement abouti et n'aborde pas l'aspect démocratique.

Quelques motifs de satisfaction peuvent néanmoins être soulignés, parmi lesquels : la possibilité pour les régions et départements de proposer des adaptations législatives, le transfert à la carte des compétences facultatives des communes vers les intercommunalités, l'expérimentation relative à la recentralisation du RSA et, dans certains secteurs comme la mobilité ou le logement, les élus ont acquis de nouveaux pouvoirs.

Notre perspective sur le partage des compétences entre l'intercommunalité et les communes est toujours de trouver une position d'équilibre. C'est pourquoi nous sommes restés vigilants face aux tentatives de détricotage de l'intercommunalité de la majorité sénatoriale, tout en demandant le respect de l'avis des communes.



Nous avons également défendu, avec succès, le revenu de solidarité active (RSA) face aux attaques dont il a fait l'objet. Toutefois, en dehors des déclarations de bonne foi ainsi que des évaluations annoncées par le Gouvernement, la lutte contre le non-recours aux prestations sociales ne connaît pas d'avancées, malgré nos propositions.

Nous aurions espéré un texte plus ambitieux qui inaugure une nouvelle « ère de la décentralisation », en réinterrogeant la place de l'État dans les territoires. De la crise des « gilets jaunes » à la crise sanitaire, l'excès de centralisation a démontré ses limites et, a contrario, l'agilité et l'efficacité des pouvoirs locaux.

Cela ne signifie pas que l'État doit s'effacer devant les collectivités territoriales, mais qu'il doit en être le partenaire et consacrer ses moyens humains et financiers à ses missions régaliennes ou prioritaires. Cela suppose également qu'il garantisse aux collectivités les moyens de l'action publique locale, à commencer par une compensation financière intégrale et évolutive des transferts de charges de l'État.

Notre plus grande déception demeure l'absence de dispositions relatives à la démocratie, alors que c'était l'engagement pris au sortir du Grand débat.

Retour sur l'atelier législatif

➔ PARLONS TERRITOIRES !

Loi « 3DS » - Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification

Un atelier de restitution de ce texte a été organisé le 23 mars dernier à Saint-Paul-lès-Dax



**Pour ceux
qui n'ont pas pu
y participer**



**La présentation est disponible
sur mon site Internet : erickerrouche.fr**

Espace élus > Consultation des élus locaux

Ma proposition de loi pour la parité des mandats électoraux

Lors de l'examen de la loi dite « Engagement et proximité » en 2019, la plupart des propositions que je portais en faveur de la parité furent malheureusement rejetées.

In fine, l'unique disposition rescapée prévoyait que « avant le 31 décembre 2021, les dispositions du code électoral relatives à l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires sont modifiées pour étendre l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives dans les communes et leurs groupements. »

Pour autant, aucun texte ne fut inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ou du Sénat à l'approche de cette échéance, et encore moins postérieurement.

C'est pourquoi, j'ai déposé une proposition de loi visant à tendre vers la parité réelle des mandats électoraux et des fonctions électives, avec notamment : la généralisation du scrutin de liste à toutes les communes et, en ce qui concerne les bureaux des intercommunalités, l'obligation d'une proportion de femmes au moins équivalente à celle constatée au sein de l'organe délibérant.



Depuis le 21 avril 1944, les femmes sont électrices et éligibles au même titre que les hommes.

L'article 1^{er} de la Constitution dispose que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ».

Il est temps que cette exigence constitutionnelle se concrétise pleinement.

Ma proposition de loi organique pour une réforme des parrainages à l'élection présidentielle

À chaque scrutin présidentiel, le dispositif de parrainage fait l'objet de critiques, voire d'instrumentalisation à des fins de communication : soit parce qu'il empêche certaines candidatures, soit parce qu'il en autorise trop. Reste que ce système de qualification révèle une forme d'épuisement.

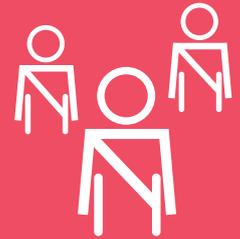
Ce constat était déjà établi par la commission de rénovation et de déontologie de la vie publique présidée par Lionel Jospin en 2012. Le scrutin présidentiel de 2022 n'a pas échappé à la règle jusqu'à créer une forme de panique dans l'exécutif.

Le mécanisme actuel qui repose sur les parrainages d'un collègue d'élus, fait peser trop de poids sur ces derniers et ne correspond plus aux exigences d'une démocratie

moderne. Surtout, il apparaît de moins en moins légitime aux yeux des citoyens, qui se trouvent écartés de cette phase de qualification au profit d'élus locaux qui, de leur côté, réproouvent les pressions dont ils sont l'objet.

Ma proposition de loi vise donc à mettre en place un dispositif de parrainage mixte : chaque candidat(e) à l'élection présidentielle devra recueillir, 250 parrainages d'élus (au lieu de 500 actuellement) et 150 000 parrainages citoyens.

En effet, il ne nous semble pas justifié d'écartier le système actuel de parrainage par des élus. Néanmoins, habiliter les citoyens à le faire s'inscrirait dans une tendance de fond visant à les impliquer davantage dans la vie démocratique.



Restaurer le cumul de mandat : un combat d'arrière-garde

Au mois d'octobre 2021, le Sénat a examiné une proposition de loi organique de la majorité sénatoriale visant à revenir sur l'interdiction du cumul des mandats entre un parlementaire et un maire d'une commune de moins de 10 000 habitants.

Ce cumul serait une réponse au sentiment de déconnexion entre les Français et leurs parlementaires. Or, un parlementaire peut toujours exercer un mandat s'il ne s'agit pas d'un exécutif. C'est d'ailleurs le cas de près de la moitié d'entre eux.

Le seuil de 10 000 habitants, soit 97 % des communes, se justifierait par une « charge de travail réaliste ». Or, dans ces communes, selon le baromètre CEVIPOF/AMF, les maires déclarent consacrer entre 22 et 45 heures hebdomadaires à leur mandat.

La littérature scientifique et les débats parlementaires décrivent abondamment les effets négatifs de cette exception française du cumul des mandats. Elles s'expliquent par notre rapport maladif à la centralisation et par un abaissement du Parlement sous la 5^{ème} République. Nos concitoyens, quant à eux, régulièrement interrogés sur le sujet condamnent sévèrement ces pratiques obsolètes qui assèchent le pluralisme démocratique.

La République a besoin d'un Parlement renforcé et non d'un renforcement du cumul de mandat. Elle a besoin d'un gouvernement local reconnu et respecté, qui, grâce au renouvellement, démocratise ses assemblées.

Fidèle à son histoire politique, le groupe socialiste, que je représentais, s'est opposé à cette régression législative.

Droit de vote à 16 ans : prendre en compte la jeunesse et lui faire confiance

Au mois de décembre, j'ai défendu la proposition de loi du groupe socialiste instaurant le droit de vote à 16 ans. Alors que le Parlement européen a voté une résolution dans ce sens en 2015, notre proposition a été rejetée par la majorité sénatoriale.

Féminisme, préservation de la planète, lutte antiraciste... : les jeunes ne se sont jamais autant mobilisés pour des causes qui leur tiennent à cœur. Pourtant, élection après élection, leur abstention s'aggrave et interroge notre démocratie.

Un jeune qui s'abstient aux deux scrutins qui suivent sa majorité électorale a 80 à 90 % de chances d'être abstentionniste toute sa vie. Voter dès les premiers scrutins est donc déterminant pour les votes futurs. C'est un tunnel d'apprentissage électoral et



démocratique que l'institution scolaire serait mieux à même d'accompagner s'agissant d'un public encore captif.

De meilleures décisions sont prises et la démocratie est plus forte lorsque la voix du plus grand nombre est prise en compte. C'est encore plus vrai à un moment où des choix déterminants qui engagent les générations futures doivent être faits.

À l'évidence, permettre aux jeunes de pouvoir voter dès l'âge de 16 ans n'est pas la solution miracle à l'abstention et encore moins une solution exclusive. C'est néanmoins une réponse parmi d'autres et un message de confiance adressé à cette génération qui doit pouvoir prendre part à la conversation démocratique de notre pays.



Soutien aux filières foie gras et avicole

Monique Lubin, Boris Vallaud, Xavier Fortinon et moi-même continuons à apporter notre soutien à la filière foie gras frappée par l'influenza aviaire. Nos interpellations répétées auprès du ministre de l'Agriculture ont porté sur l'instauration de dispositifs de gestion de crise en cas de nouvelle épizootie, la commercialisation des animaux en fin de cycle et le versement diligent des indemnités aux producteurs, en intégrant l'inflation.

Dans notre dernier courrier, nous demandions également la reconduction du dispositif de prise en charge de l'activité partielle et l'accompagnement des éleveurs ayant investi dans des bâtiments pour la mise à l'abri des animaux. Nous avons soutenu la demande de la MSA d'une enveloppe exceptionnelle de 3 millions d'euros pour financer les exonérations de cotisations sociales pour les exploitations impactées.

Lors de notre visite en février de la coopérative de foie gras de Montfort-en-Chalosse nous avons pu constater les difficultés de la filière.

L'élevage en plein air a également été sévèrement impacté et nous étions tous présents au rassemblement organisé le 5 mars par le Collectif « Ouvre ton bec » pour préserver ce secteur et garantir des conditions de travail dignes.

GPSO au sud de Bordeaux : oui à la LGV et à la mobilité pour tous

Les collectivités territoriales concernées se sont prononcées en faveur de la réalisation de GPSO au sud de Bordeaux, étape décisive pour l'aménagement de notre territoire.

Je suis satisfait que chacune des intercommunalités concernées ait pu valider l'accord financier permettant l'avancée de ce dossier.

Ce projet, historique pour notre département va dans le sens d'un avenir durable et d'une attractivité renforcée, mais apporte également la mobilité pour tous qui fait si cruellement défaut à nos territoires.

Nous devons également saisir l'occasion de mettre sur les rails les 10 000 camions qui transitent par notre département quotidiennement.



Rencontre avec les élus

Au mois de décembre dernier, Monique Lubin et moi-même avons organisé une rencontre avec les élus de la communauté du Grand Dax. Parmi les nombreux sujets abordés : la loi 3DS, le débat parlementaire sur la loi d'urgence sanitaire, la réforme des retraites, la proposition de loi sur la démocratie locale et la parité, le mode de désignation des conseillers communautaires, l'autonomie financière et fiscale des communes, la prise en charge du grand âge...



Congrès des maires

Le grand rendez-vous annuel de l'Association des maires de France a pu enfin reprendre ses droits fin 2021. Avec Monique Lubin nous sommes ravis d'avoir accueilli au Sénat de nombreux maires et conseillers municipaux landais. Tous réunis pour l'occasion ont témoigné de leur rôle fondamental de piliers de la République.

Un grand merci à tous nos élus pour leur engagement quotidien au service de nos territoires.



QUELQUES TEMPS FORTS SUR LE DÉPARTEMENT

2
avril
2022

S^T VINCENT-DE-TYROSSE

Inauguration
du pôle rugby

14
mars
2022

MONT-DE-MARSAN

Visite officielle
de la ministre des Armées dans
le cadre de l'opération Ukraine

11
mars
2022

MONT-DE-MARSAN

Cérémonie d'hommage
aux victimes du terrorisme

9
mars
2022

CASTETS/S^T JULIEN-EN-BORN

Inaugurations
de deux espaces France Services

5
mars
2022

MONT-DE-MARSAN

Rassemblement
du collectif « Ouvre ton bec »

4
mars
2022

DAX

Audience d'installation
de la nouvelle présidente
du tribunal judiciaire

11
fév.
2022

CAPBRETON

Création d'une classe défense
Marine nationale
au collège S^t Joseph

7
janv.
2022

MONT-DE-MARSAN

Réunion
Influenza aviaire en présence
du ministre de l'Agriculture

ZOOM SUR LES RENCONTRES AVEC LES ÉLUS

Depuis mon élection en octobre 2017, j'ai à cœur d'échanger régulièrement avec les élus de notre département.

Les dernières rencontres

- Didier Aboze, Maire de Gibret
- Guy Baubion-Broye, Maire de Saint-Cricq-du-Gave
- Pascal Bernadet, Maire de Sort-en-Chalosse
- Marie-Christine Brettes, Maire de Mugron
- Pascal Cassiau, Maire de Pomarez
- Francis Crabos, Maire de Saint-Aubin
- Jérôme Curutchet, Maire de Gamarde-les-Bains
- Thierry Dartiguelongue, Maire de Poyartin
- Francis Dubecq, Maire de Baigts
- Yves Ducournau, Maire de Saint-Geours-d'Auribat
- Jean-Jacques Dufau, Maire de Lourquen
- Bernard Dugachard, Maire de Marpaps
- Jean-Marie Darricau, Maire de Montfort-en-Chalosse
- Gilles Ferdani, Maire de Mézos
- Véronique Gomes, Maire de Mouscardès
- Jean-Yves Haurat, Maire d'Arsague
- Philippe Laborde, Maire d'Estibeaux
- Annie Lagelouze, Maire de Tilh
- Jean-Pascal Lalanne, Maire de Morganx
- Joël Lalanne, Maire d'Argelouse
- Denis Langlade, Maire de Doazit
- Béatrice Makowiecki, Maire de Sarraziet
- Patrick Man, Maire d'Hauriet
- Philippe Ogé, Maire de Bordères-et-Lamensans
- Chantal Omiciuolo, Maire de Garrey
- Patrick Passard, Maire de Montgaillard
- Frédéric Pomarez, Maire de Mimizan
- Michèle Prosper, Maire de Carcarès-Sainte-Croix
- Pascale Requenna, Maire d'Hagetmau
- Nicolas Sagnac, Maire de Gouts
- Henri-Jean Thébault, Maire de Pontenx-les-Forges
- Hélène Tomas, Maire de Hinx
- Benoît Vidal, Maire de Clermont



EK.

Éric Kerrouche

.....

SÉNATEUR
DES LANDES



ZOOM SUR DES RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Échanges avec les enseignants et les collégiens de l'établissement
Jean Rostand sur le sens de l'engagement en politique
CAPBRETON (avril 2022)

Rencontre avec le collectif citoyen Stop THT 40 sur le tracé RTE
PERMANENCE (mars 2022)

Réunion avec des représentants de la Mutuelle Nationale Territoriale
des Landes
MONT-DE-MARSAN (mars 2022)

Rencontre avec les membres du bureau de l'Association des Maires
Ruraux des Landes
MONT-DE-MARSAN (mars 2022)

Échanges avec le président et des représentants de l'association
départementale des chasses traditionnelles à la palombe
MONT-DE-MARSAN (mars 2022)

Matinée de sensibilisation à la gestion des conflits avec la direction
départementale de la sécurité publique.
DAX (mars 2022)

Assemblée générale de l'association des maires et présidents de
communautés des Landes
MORCENX-LA-NOUVELLE (mars 2022)

Commission départementale des élus de la dotation d'équipement
des territoires ruraux (DETR)
MONT-DE-MARSAN (mars 2022)

Intervention auprès des jeunes volontaires du service civique de
l'association Unis-Cité des Landes et du Pays Basque
EN VISIOCONFÉRENCE (fév. 2022)

Échanges avec la Coopérative Foie Gras de Chalosse
MONTFORT-EN-CHALOSSE (fév. 2022)

Infos pratiques

erickerrouche.fr

RETROUVEZ TOUTES LES
INFORMATIONS PRATIQUES
SUR MON SITE INTERNET

UN ESPACE DÉDIÉ AUX
ÉLUS LOCAUX :



Des courriers et documents



Des informations pour bénéficier
de l'assistance juridique du Sénat

En relation avec les services de l'État

VISITES DE COURTOISIE

Cyrille Lefeuvre nouveau directeur de cabinet
de la préfète des Landes.
Permanence (avril 2022)

Françoise Tahéri, nouvelle préfète des Landes.
Permanence (fév. 2022)

CELLULE UKRAINE

Points de situation hebdomadaire avec la préfète, les
élus et les services de l'État.

MON ÉQUIPE

DANS LES LANDES

Audrey Moreau / a.moreau@clb.senat.fr

Bruno Janot / b.janot@clb.senat.fr

AU SÉNAT

Éva Gaillat / e.gaillat@clb.senat.fr

ME CONTACTER

DANS LES LANDES

110 rue des Pêcheurs

40130 Capbreton

Tél. 05 58 35 23 40

contact@erickerrouche.fr

AU SÉNAT

Palais du Luxembourg

15 rue de Vaugirard

75291 Paris cedex 6

Tél. 01 42 34 37 13



Éric Kerrouche / Jeanne Coutière, suppléante, Maire de Maillères